



Elle trompe, part et veut la garde des enfants

Par **perdu42**, le **12/06/2008** à **22:06**

bonjour,

ma belle soeur veut divorcer de mon frère. Elle vient de lui annoncer qu'elle a un amant depuis six mois. Je dois vous préciser que ma belle soeur a la maladie de parkison qu'elle suis un traitement lourd.

Cette femme ne travail pas, n'arrive pas a tenir sa maison propre. Il a y quelques mois de cela elle passait toutes les nuits a tchater devant l'ordinateur, si bien qu'elle ne pouvait pas s'occuper de ses enfants le matin;

Mon frère a du séparé les comptes car elle dépensait l'argent du foyer. Il a donc pris a sa charge les factures et le credit de leur maison. Il y a quelque mois elle a voulue une nouvelle voiture donc nouveau crédit et c'est mon frère qui a du le prendre en plus du crédit de la maison. Niveau salaire il touche un peu plus que le SMIC et elle se voit verser sur son compte son indemnité handicapé et les allocations pour les enfants.

Elle a décider de prendre un nouveau logement à plus de 100 km de son actuel domicile , a déjà inscrit les enfants 7 et 4 ans dans une nouvelle école pour la rentrée de septembre . Veut garder la voiture dont mon frère paie le crédit. Aujourd'hui elle est partie (ce jeudi) voir son amand laissant les enfants seuls à leur père qui travail pour payer les factures, elle n'a pas préciser quand le rentrerait. Mardi soir lorsque que mon frère m'a appeler sa femme était partie avec le petit de 4 ans à 22 heures depuis plus d'une heure pour faire le plein de la voiture. Ce que je voit c'est que les enfants sont perturbés ils ont tout leurs repères chez eux et toutes leurs famille grand parents paternel et maternel.

Peut elle juridiquement avoir la garde des enfants étant données les points suivants :

- elle n'a pas de revenu a part les allocations,
- dépense l'argent pour ses loisirs personnel et non pour le bien des enfants
- les enfants ont leurs repères (école, maison, familles)

- son nouveau compagnon est lui aussi en divorce (musicien dans un groupe punk)
Quel recours a mon frère ?

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **20:42**

La démarche la plus urgente à faire est une demande d'entretien avec le JAF. Et que votre frère prenne très rapidement un avocat pour le divorce et pour l'aider dans ses démarches